

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2026_22

~~~~~

**SEANCE DU 8 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de membres votants : 15  
Date de convocation : 2 avril 2026

**PRESENTS :** *TUPIN-BRON Jean, DORIGO Rebecca, PAREYT Alexandre, MARTIN Françoise, LUCAS Lydie, CIER Gael, TAGAND Gilberte, FAVRE-VICTOIRE Nicolas, ROBERT Nicolas, MICHOUX Jonathan, MOTTIEZ Adrien, BENED Justine, TUPIN René, FAVRE-VICTOIRE Jean-François, CARTOTTO Alexandra*

**ABSENTS :** néant

Monsieur MOTTIEZ Adrien a été élu secrétaire.

|                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la liste des commissions municipales suivantes :

- ☞ Affaires scolaires
- ☞ Affaires sociales, enfance et jeunesse
- ☞ Alpagnes et forêts
- ☞ Bâtiments et fleurissement
- ☞ Voirie – aménagement du Chef-lieu, éclairage public
- ☞ Environnement et sentiers
- ☞ Communication – évènementiel – vie associative
- ☞ Finances
- ☞ Urbanisme

- **DESIGNE** au sein des commissions suivantes :

|                                                     |                                                                                             |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Affaires scolaires                                  | MARTIN Françoise, FAVRE-VICTOIRE Nicolas, BENED Justine                                     |
| Affaires sociales, enfance et jeunesse              | MARTIN Françoise, TAGAND Gilberte, CIER Gael, DORIGO Rebecca, LUCAS Lydie                   |
| Alpages et forêts                                   | ROBERT Nicolas, FAVRE-VICTOIRE Jean-François, MICHOUX Jonathan, MOTTIEZ Adrien              |
| Bâtiments et fleurissement                          | PAREYT Alexandre, TAGAND Gilberte, ROBERT Nicolas, MOTTIEZ Adrien, BENED Justine, CIER Gael |
| Voirie – aménagement du Chef-lieu, éclairage public | DORIGO Rebecca, TUPIN René, MICHOUX Jonathan, MOTTIEZ Adrien                                |
| Environnement et sentiers                           | DORIGO Rebecca, CIER Gael, LUCAS Lydie                                                      |
| Communication – évènementiel – vie associative      | DORIGO Rebecca, BENED Justine, MARTIN Françoise, FAVRE-VICTOIRE Nicolas, PAREYT Alexandre   |
| Finances                                            | DORIGO Rebecca, PAREYT Alexandre, MARTIN Françoise, CARTOTTO Alexandra                      |
| Urbanisme                                           | PAREYT Alexandre, FAVRE-VICTOIRE Jean-François, BENED Justine, CARTOTTO Alexandra           |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jean TUPIN-BRON



Le secrétaire de séance,  
Adrien MOTTIEZ

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Adrien Mottiez, the secretary of the meeting.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*